

Bruxelles, le 28 novembre 2023
(OR. en)

14960/23

LIMITE

JAI 1418
FREMP 308

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Procédure de sélection pour la désignation du nouveau directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) Approbation d'une lettre à adresser à la FRA

1. Le mandat du directeur sortant de l'Agence des droits fondamentaux (FRA), Michael O'Flaherty, expire à la fin de 2023. L'avis de vacance a été publié au Journal officiel et sur le site Europa le 14 février 2023¹.
2. Conformément à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création de la FRA, tel que modifié par le règlement (UE) 2022/555 du Conseil du 5 avril 2022, la Commission, à l'issue de la phase préliminaire de la procédure de sélection qu'elle a menée, établit une liste restreinte de candidats. Ces candidats présélectionnés sont invités à s'exprimer, lors d'entretiens, devant le Conseil et le Parlement européen. Ces deux institutions donnent leur avis et indiquent leur ordre de préférence au conseil d'administration de la FRA, qui désigne le directeur, en tenant compte des avis susmentionnés.
3. La Commission a adopté sa liste restreinte de candidats le 27 septembre 2023 et l'Agence l'a communiquée au Conseil le 13 octobre 2023 afin que les entretiens puissent être menés.

¹ COM/2023/20091 (JO 2023/C 55 A/01 du 14.2.23).

4. Le Parlement européen a mené ses entretiens avec les candidats présélectionnés le 25 octobre 2023.
5. Le 8 novembre 2023, le Comité des représentants permanents, conformément à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil, tel que modifié par le règlement (UE) 2022/555 du Conseil, a chargé une troïka au niveau des ambassadeurs (composée des présidences précédente, actuelle et future) de mener les entretiens avec les candidats présélectionnés et d'adresser un rapport au Coreper/Conseil sur son ordre de préférence en vue d'en donner confirmation.
6. Les entretiens avec les candidats présélectionnés ont eu lieu le 28 novembre 2023. L'ordre de préférence recommandé par la troïka est le suivant:
 - M^{me} Sirpa Tuulikki Rautio
 - M. Nils Muižnieks
 - M. Jonas Grimheden

Il convient de noter que le quatrième candidat figurant sur la liste restreinte de la Commission, M. Jim Clarken, a retiré sa candidature avant les entretiens du 28 novembre 2023.

7. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à suggérer que le Conseil, lors d'une de ses prochaines sessions:
 - marque son accord sur l'ordre de préférence des candidats indiqués ci-dessus;
 - approuve l'envoi du projet de lettre figurant en annexe au conseil d'administration de la FRA.

*Draft letter to the Management Board
of the Fundamental Rights Agency*

Brussels,

Rick Lawson

Vice-Chairperson of the Management Board

European Union Agency for Fundamental Rights

Schwarzenbergplatz 11

A-1040 Vienna

Austria

Subject: Appointment of the new Director of the European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)

Dear Mr Lawson,

I am pleased to inform you that, pursuant to Article 15 of Council Regulation (EC) No 168/2007 as amended by Council Regulation (EU) 2022/555, the Council has decided on the following order of preference:

- Ms Sirpa Tuulikki Rautio
- Mr Nils Muižnieks
- Mr Jonas Grimheden

The fourth candidate included in the Commission's short list, Jim Clarken, withdrew his candidature before the hearings on 28 November 2023.

[Complimentary close]